



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

heures supplémentaires

Question écrite n° 14166

Texte de la question

M. Christian Jacob attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité sur l'application de la loi du 21 août 2007 relative au travail, à l'emploi et au pouvoir d'achat. La circulaire du directeur de la sécurité sociale en date du 27 novembre semble contredire la loi en posant le principe que, dans le cadre de la mensualisation, les heures supplémentaires non effectuées mais payées seraient défiscalisées. Il le remercie de lui indiquer les modalités précises d'application de la loi en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Christian Jacob](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14166

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Travail, relations sociales et solidarité

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 janvier 2008, page 142

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)